



Co emprunteur que faire pour ne pas payer a sa place

Par **laura**, le **28/07/2010** à **17:41**

Bonjour,
je me suis porté co-emprunteur en décembre 2008 d'un véhicule acheter d'occasion chez un concessionnaire avec mon ex conjoint ojourd'hui nous sommes séparer et je ne souhaite plus etre co-emprunteur le souci c'est qu'il va bientot etre au chommage et qu'il ne pourra plus payer les mensualités autre souci je ne suis pas sur la carte grise donc meme si je paye,la voiture ne mapartiendra jamais. Que puis-je faire? merci d'avance

Par **Marion2**, le **28/07/2010** à **18:11**

Bonjour,

La carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.

Quel(s) nom(s) figure(nt) sur l'acte de vente ?

Vous devrez régler le crédit. Si votre ex-compagnon (je suppose que vous n'étiez pas mariés) ne règle pas sa part, vous devrez vous retourner contre lui.

Par **laura**, le **28/07/2010** à **19:41**

ok merci